



CONVOCATION OFFICIELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

En application des dispositions statutaires, le Comité central a le plaisir de convoquer les clubs vaudois pour l'Assemblée générale fixée au

Jeudi 23 juin 2022 à 19h30

Salle de Paroisse Sainte-Claire
Rue Sainte Claire 1, 1800 Vevey

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF :

- Dès 19h30** 1. Contrôle du droit de participation, signature de la liste des présences et retrait du matériel de vote.
- Dès 19h45** 2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Nomination de l'organe de contrôle et des scrutateurs.
4. Rapports administratifs et techniques de la saison 2021-2022.
- | | |
|----------------------------|---|
| a. Président central | e. Commission disciplinaire et de protêts |
| b. Commission des arbitres | f. Commission de recours |
| c. Commission technique | g. Cahier des charges du CC |
| d. Commission minis | |
5. Approbation des rapports et décharge aux organes de l'AVB.
6. Admissions, mutations et démissions des clubs.
7. Élections statutaires (art.13.1 SC).
- | |
|--|
| a. Le président central. |
| b. Le responsable financier. |
| c. Les autres membres du comité central, à l'exception du président de la commission des arbitres. |
| d. Les membres de la commission disciplinaire et de protêts et les suppléants. |
| e. Les membres de la commission de recours et les suppléants. |
| f. Les clubs vérificateurs des comptes et le suppléant. |
| g. Les membres d'honneur et honoraires. |
| h. Les délégués du parlement à Swiss Basketball. |
| i. La fiduciaire ou l'organe de contrôle. |

8. Propositions statutaires (art. 12.2 SC).
9. Propositions du CC et des clubs.
10. Présentation du budget général AVB saison 2022-2023.
11. Approbation du budget général AVB saison 2022-2023.
12. Nomination du club organisateur de l'AG 2023.
13. Divers.

Conformément à l'art. 17.4, le droit de vote s'exerce par le président de club, le vice-président ou par un membre mandaté, licencié pour la saison en cours, figurant sur la liste des membres du comité valable au début de l'assemblée, pour autant qu'il ne soit pas membre du comité central.

Si la personne déléguée ne répond pas aux exigences ci-dessus, le Club sera considéré comme non représenté.

Le point 11.4 des Statuts centraux précise : Toutes les propositions doivent émaner d'un club ou du Comité central. Les clubs qui souhaitent voir figurer un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale, et de la compétence de celle-ci, enverront leurs propositions au Comité central avec les motifs, au plus tard 40 jours avant l'AG par courriel au secrétariat. Elles seront communiquées aux clubs et aux membres individuels au moins 15 jours avant l'assemblée générale.

LE COMITÉ CENTRAL AVB

La secrétaire :

Le Président :

Christine Ben Salah-Schupbach

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Berthet', is placed above the name Michel Berthet.

Michel Berthet

Le Mont-sur-Lausanne, le 8 juin 2022